



LES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE L'ESTARTIT À SAINT-RAPHAËL

Échelle 1 : 731 000

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer ayant pour objectif la conservation de la nature à long terme. Les aires marines protégées recourent des outils de protection et de gestion du milieu marin variés, avec des réglementations et des moyens appropriés. Ce sont aussi des espaces de dialogue et d'innovation où se retrouvent des usagers de la mer souhaitant être associés à la gestion du milieu marin. La liste des catégories d'aires marines protégées représentées n'est pas exhaustive et l'échelle de restitution des cartes ne permet pas de les rendre toutes visibles, en particulier pour les sites très côtiers.

Aires marines protégées

- Parc naturel marin
- Domaine public maritime du Conservatoire du littoral
- Parc national
- Aire marine protégée étrangère
- Réserve naturelle
- Site Natura 2000
- Site natura 2000 étranger
- Aire de protection de biotope
- Sanctuaire Pelagos

Délimitations maritimes

- Mer territoriale (12M)
- Frontière maritime, plateau continental, zone économique exclusive
- Lignes de base droites

Les aires marines protégées recourent différents outils de protection et de gestion du milieu marin, avec des réglementations et des moyens différents.

Dans le golfe du Lion, les principales aires marines protégées sont :

- **le Parc naturel marin du golfe du Lion** qui couvre 4 000 km² d'espace marin, comprenant trois canyons sous-marins. Le Parc a pour objectifs la connaissance et la protection du milieu marin, ainsi que le développement durable des activités maritimes.
- **Le Parc national des Calanques** créé en 2012, près de Marseille, et **le Parc national de Port-Cros**, première aire marine protégée française créée en 1963. Une charte régit la protection et les activités et elle distingue deux types d'espaces : le cœur du parc et ses espaces environnants.
- **Les réserves naturelles marines**, comme celle de Cerbère-Banyuls au large des Pyrénées-Orientales. Souvent à l'interface entre la terre et la mer, les réserves naturelles préservent les joyaux du patrimoine naturel marin.
- **Les sites Natura 2000**, parfois mixtes (terrestres et marins) ou exclusivement marins. Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen destiné à protéger des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.
- **Le sanctuaire Pelagos**, un espace maritime de 87 500 km² qui fait l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France. Il vise la protection des mammifères marins.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'Agence des aires marines protégées : www.aires-marines.fr